Fenêtre sur le fleuve, carrefour de Charlevoix
www.saintsimeon.ca
SAINT-SIMÉON

Baie-des-Rochers | Port-aux-Quilles | Saint-Siméon | Port-au-Persil

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

502, rue Saint-Laurent, C.P. 98, Saint-Siméon, Québec, GOT 1XO
Tél.: (418) 620-5010/ Fax : (418) 620-5011

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, **QUE :**

LE RÈGLEMENT NUMÉRO - **223**

Amendant les règlements de zonage N° 196, celui relatif à l'émission des permis et certificat N° 195 et celui de construction N° 198, comme suit :

- modifiant le règlement de zonage N° 196, en autorisant les usages « commerces récréo-touristique et plein-air intensif » dans la zone MR-28;

- modifiant le règlement de zonage N° 196, en autorisant l'usage « résidence de tourisme » dans la zone AF-8;

- modifiant le règlement de zonage N° 196, en ajoutant l'article 156.1 « logement accessoire »;

- modifiant le règlement de zonage N° 196, en ajoutant le point « 10 – logement accessoire » à l'article 4.4;

- modifiant le règlement de construction N° 198, en ajoutant le point « 9.4 – disposition relative à l'implantation d'un bâtiment existant en date du 28 mars 1991 »;

- modifiant le règlement N° 195, relatif à l'émission des permis et certificats, en modifiant l'article 3.8-3°, relatif aux « autres coûts »;

- modifiant l'article 10.9-2° « hauteur des clôtures, murs et haies dans la marge avant », du règlement de zonage N° 196;

- modifiant le règlement de zonage N° 196, en ajoutant l'article 59.1 « conteneur »;

- modifiant l'article 7.2 « forme de construction interdite », du règlement de zonage N° 196 de la municipalité de Saint-Siméon.

A ÉTÉ ADOPTÉ LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL, TENUE LE 3 AVRIL 2018 ET A REÇU l'ASSENTISSEMENT DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST LORS DE LA SÉANCE TENUE LE 24 AVRIL 2018, EST DONC PAR LA PRÉSENTE EN VIGUEUR.

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE AU BUREAU MUNICIPAL SITUÉ AU 502 RUE SAINT-LAURENT À SAINT-SIMÉON, PENDANT LES HEURES RÉGULIÈRES D'OUVERTURE.

DONNÉ À SAINT-SIMÉON CE VINGT-CINQIÈME (25e) JOUR DU MOIS DE MAI 2018.

Gérald Bouchard
Directeur général / Secrétaire-trésorier adjoint
Greffier